UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1930-1931

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Etudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la "SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
1931

UNIVERSITÉ DE PARIS

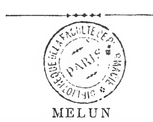
FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1930-1931

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ".



MELUN

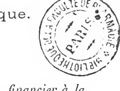
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1931

SOCIÉTÉ DES AMIS
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE
DE PARIS

Reconnue d'utilité publique.

(Décret du 8 janvier 1927.)



BUT. — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

ÉTUDIANTS, vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession ; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société ; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.

PHARMACIENS, vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres ; adhérer à la Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.

INDUSTRIELS, vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière : faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.

COTISATIONS

On peut s'inscrire comme :

MEMBRE TITULAIRE......	30 francs par an (rachat 300 francs).			
— DONATEUR	100	—	—	— 1.000 —
— BIENFAITEUR ...	500	—	—	— 5.000 —

La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion à Mr le Dr Bousquet, 140, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8e) [téléphone : Élysées, 14-86].

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ

(1926-1930)

I. — Construction du Laboratoire national de Contrôle des Médicaments (par souscription).

II. — Fondation des bourses annuelles :

Antoine GIRARD (3.000 francs en faveur d'un étudiant poursuivant des recherches dans un laboratoire de la Faculté).

Ferdinand ROQUES (2.000 francs en faveur d'un étudiant marié, en cours d'études ou poursuivant des recherches dans un Laboratoire de la Faculté).

III. — Subvention de 10.000 francs à la Bibliothèque.

IV. — Souscription pour les Laboratoires de recherches, permettant une subvention annuelle de 15.000 fr.

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. RADAIS, *Doyen*, O ✻, I ✿.
PERROT, *Assesseur*, O ✻, I ✿.
G. DURSENT, *Secrétaire*, ✻, I ✿.

PROFESSEURS

MM. RADAIS, O ✻, I ✿......	Cryptogamie et Microbiologie.
BÉHAL, Membre de l'Institut, G O ✻, I ✿.....	Chimie organique.
PERROT, O ✻, I ✿.....	Histoire naturelle des médicaments
COUTIÈRE, O ✻, I ✿...	Zoologie.
LEBEAU, O ✻, I ✿.....	Pharmacie chimique.
GUERBET, ✻, I ✿......	Toxicologie.
BOUGAULT, ✻, I ✿....	Chimie analytique.
GORIS, ✻, I ✿.........	Pharmacie galénique.
GUERIN, ✻, I ✿.......	Botanique générale.
TASSILLY, ✻, I ✿....	Physique.
DAMIENS, ✻, I ✿......	Chimie minérale.
HÉRISSEY, ✻, I ✿.....	Chimie biologique.
SOMMELET, ✻, I ✿....	Hydrologie et Hygiène.

Professeurs honoraires:

MM. VILLIERS, ✻, I ✿;
GRIMBERT, ✻, I ✿;
DELÉPINE, O. ✻, I ✿.

CHARGÉS DE COURS

MM. FABRE, ✻, I ✿.........	Minéralogie.
Marc HONNORAT, ✻, I ✿.	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LUTZ, ✻, I ✿..........	Cryptogamie.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. LUTZ, ✻, I ✿.	MM. FABRE, I ✿.
LAUNOY, O ✻, I ✿.	MASCRÉ, I ✿.
DELABY, ✻, I ✿.	BACH, I ✿.
PICON, I ✿.	FLEURY, I ✿.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. BEDEL, I ✿	Agrégé, chargé des travaux de chimie générale.
REGNIER, I ✿ / FABRE, I ✿	Agrégés, chargés des travaux de chimie analytique.
SOUÈGES, I ✿	Micrographie.
LEROUX, I ✿	Physique.
DEVAL, I ✿	Microbiologie.
FLEURY, O ✠, I ✿ / DELABY, ✠, A ✿ / PICON, I ✿	Agrégés chargés des travaux généraux de 4ᵉ année.

Bibliothécaire en chef : M. BEAULIEUX, I ✿.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 11 juillet 1931, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. RADAIS, doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté en 1931.

M. le Doyen a rappelé le geste généreux d'un de nos anciens confrères et amis L. Lafay, pharmacien à Paris, ancien élève de la Faculté, qui a bien voulu nous léguer une somme de 100.000 francs, dont les revenus sont partagés, chaque année, entre l'élève de 4ᵉ année qui a obtenu la médaille d'or et celui de 3ᵉ année qui remporte le prix des travaux pratiques de chimie analytique.

Il rappelle en outre que certains spécialistes ou fabricants de produits pharmaceutiques veulent bien, depuis quelque temps déjà, et par l'intermédiaire de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie, doter nos prix de Travaux pratiques de sommes importantes.

C'est ainsi que la maison Adrian, M. Henry Rogier, l'Office Commercial pharmaceutique, le Comptoir National de la Pharmacie française, MM. Couturieux, Comar et Cⁱᵉ,

veulent bien mettre à notre disposition des sommes qui, variant de 500 à 1.000 et 4.000 francs, nous permettent d'agrémenter nos modestes médailles.

C'est grâce à l'obligeance du Comptoir national de la pharmacie française que les prix de Travaux pratiques, (chimie des essais, chimie alimentaire, chimie biologique) ont pu être organisés et dotés de prix importants.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix *accordés par l'État*, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. BACH, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé, et l'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1930.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, par M. GUÉRIN, doyen de la Faculté, remplaçant M. RADAIS qui, atteint par l'inexorable limite d'âge, a cessé ses fonctions avec l'année scolaire 1930-31. M. DURSENT, secrétaire, assistant M. le doyen GUÉRIN, a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

CONCOURS ANNUEL DES PRIX

ANNÉE SCOLAIRE 1930-1931

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (50 francs de livres).

Mlle BOUCHERY (Élise), née le 7 janvier 1912, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle LANXADE (Jeanne), née le 27 décembre 1911, à La Seyne (Var).

Mentions honorables.

Mlle VISCHNIAC (Irène), née le 26 septembre 1911, à Paris.
MM. LÉGER (René), né le 29 avril 1911, à Paris.
BECKER (Charles), né le 28 juin 1910, à Reims (Marne).

DEUXIÈME ANNÉE

Premier prix (95 francs de livres).

Mlle Portier (Geneviève), née le 4 septembre 1909, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle Beauquesne (Lucienne), née le 21 juin 1910, à Noisy-le-Sec (Seine).

Mentions honorables.

MM. Vialard-Goudon (Abel), né le 5 juillet 1910, à Frondenac (Gironde).

Gillet (André), né le 12 janvier 1912, à Charleville (Ardennes).

TROISIÈME ANNÉE

Premier prix (120 francs de livres).

Mlle Picandet (Marcelle), née le 18 septembre 1909, à Sallanches (Haute-Savoie).

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Gauquelin (Roger), né le 25 juin 1909, à Chartres (Eure-et-Loir).

Mention honorable.

Mlle Gautier (Germaine), née le 15 mars 1909, à Paris.

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix.
(Médaille d'or remplacée provisoirement par 600 francs de livres)
et, en outre,
Prix LAFAY, dont le montant est de 3.800 francs.

M. Harlay (Victor), né le 29 juillet 1908, à Charleville (Ardennes).

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Truhaut (René), né le 23 mai 1909, à Pouzanges (Vendée).

II. — PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

M. Rolland (Jean), né le 10 mai 1910, à Cérilly (Allier).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

Mlle Vischniac (Irène), née le 26 septembre 1911, à Paris.

Mentions honorables.

M. Pelou (André), né le 7 février 1911, à Paris.

Mlle Coulzonne (Geneviève), née le 15 août 1911, à Tholy (Vosges).

Mlle Boisset (Eugénie), née le 7 mai 1910, à Decazeville (Aveyron).

MM. Vertadier (Pierre), né le 29 mai 1912, à Poitiers (Vienne).

Boulet (Albert), né le 16 décembre 1906, à Castelnau (Aveyron).

Baron (Jean), né le 22 décembre 1911, à Saint-Mandé (Seine).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

Mlle Navarron (Marguerite), née le 27 novembre 1909, à Morlanne (Basses-Pyrénées).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

Mlle Cado (Yvonne), née le 19 juin 1911, à Pontivy (Morbihan).

Mentions honorables.

M. Vialard-Goudon (Abel), né le 5 juillet 1910. à Frondenac (Gironde).

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *en outre une somme de 1.900 francs représentant les arrérages du prix LAFAY.*

Mlle Sablon (Nelly), née le 4 juin 1908, à Azazga (Algérie).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par M. COUTURIEUX.*

M. Boiseau (Paul), né le 22 avril 1909, à Saint-Malo (Nièvre).

Mentions honorables.

Mlles Plus (Thérèse), née le 30 avril 1909, à Lille (Nord).
Manotte (Antoinette), née le 3 octobre 1908, à Troyes (Aube).
Dupré (Marcelle), née le 28 décembre 1907, à Paris.
Kurze (Suzanne), née le 27 août 1908, à Nice (Alpes-Maritimes).
M. Lardé (Raymond), né le 31 octobre 1908, à Paris.

MICROGRAPHIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par la Maison COMAR et le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

Mlle Roche (Simone), née le 20 décembre 1908, à Paris.

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par la Maison COMAR et le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

Ex æquo.. Mlles CAILLERE (Suzanne), née le 18 mars 1910, à Parigny (Manche).
GIN (Maud), née le 16 octobre 1908, à Mantes (Seine-et-Oise).

Mentions honorables.

Mlle KURZE (Suzanne), née le 27 août 1908, à Nice (Alpes-Maritimes).

M. CABEZA (Jean), né le 29 mars 1908, à Mâcon (Saône-et-Loire).

Mlle PETIT (Madeleine), née le 23 juillet 1908, à Paris.

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

M. KUYPERS (Bernard), né le 6 juillet 1906, à Sully-sur-Loire (Loiret).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

Mlle KUYPERS (Marguerite), née le 6 décembre 1909, à Sully-sur-Loire (Loiret).

Mentions honorables

MM. Mathieu (Gaston), né le 9 septembre 1908, à La Puye (Vienne).

Moinet (François), né le 10 juin 1908, à Orléans (Loiret).

Féve (Gustave), né le 22 juin 1908, à Laval (Mayenne).

Mlles Boulade (Louise), née le 25 novembre 1907, à Paris.

Meunier (Madeleine), née le 25 octobre 1907, à Paris.

CHIMIE DES ESSAIS (PHARMACIE CHIMIQUE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Harlay (Victor), né le 29 juillet 1908, à Charleville (Ardennes).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Tamic (Yves), né le 25 avril 1906, à Quimperlé (Finistère).

CHIMIE ALIMENTAIRE (BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Truhaut (René), né le 23 mai 1909, à Pouzanges (Vendée).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Ex æquo — MM. Fouquin (André), né le 22 janvier 1909, à Montargis (Loiret).
Mathieu (Jean-Paul), né le 23 avril 1907, à Paris.

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Ex æquo. — MM. Mathieu (Roger), né le 21 juin 1907, à Noyon (Oise).
Paris (Charles), né le 25 juillet 1904, à Saint-Donnet (Creuse).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Tartary (Roger), né le 29 janvier 1907, à Guéret (Creuse).

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

Premier prix (700 francs).

Mlle Navarron (Marguerite), née le 27 novembre 1909, à Morlanne (Basses-Pyrénées).

Deuxième prix (400 francs).

M. Bloch (Georges), né le 2 octobre 1898, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

B) PRIX DESPORTES

M. Geneslay (Georges), né le 30 novembre 1908, à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados).

C) PRIX FLON

M. Kahane (Ernest), né le 1er octobre 1903, à Piatra (Roumanie).

D) PRIX GOBLEY

Mlle Boucard (Yvonne), née le 8 décembre 1903, à Paris.
M. Chatron (Maxime), né le 3 mars 1904, à Saint-Marcel-en-Marcillat (Allier).

E) PRIX LAILLET

Mlle Picandet (Marcelle), née le 18 septembre 1909, à Sallanches (Haute Savoie).

F) PRIX LAROZE

M. Bouchara (Émile), né le 23 décembre 1906, à Alger.

G) PRIX MEUNIER

(non décerné).

Rapport de M. Denis Bach,

AGRÉGÉ

SUR LES CONCOURS DE PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1930-1931

MONSIEUR LE DOYEN,
MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me désigner pour rédiger le rapport sur les prix décernés par la Faculté au cours de l'année 1930-1931. C'est un honneur dont je sens tout le prix et dont je vous remercie.

Il n'est pas d'ailleurs de tâche plus agréable pour qui enseigne et aime l'enseignement que l'examen du palmarès qui enregistre les efforts et les résultats obtenus par les plus méritants de nos élèves.

Comme l'ont fait jusqu'ici mes prédécesseurs, je commencerai par vous donner l'exposé des rapports rédigés par les jurys qui ont eu à décerner les divers prix; je terminerai par quelques considérations générales sur l'organisation et le fonctionnement de nos concours.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury : MM. Coutière, Guérin, Damiens

Quatorze candidats ont pris part à l'ensemble des épreuves.

Les questions posées ont été les suivantes :

a) Épreuves écrites.

1° Physique : *Chaleur spécifique des solides* ;

2° Chimie : *L'aluminium et ses composés* ;

3° Botanique : *Les papilionacées* ;

4° Zoologie : *Intestin grêle.*

b) Épreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange contenant : chlorure de cadmium, bromure d'aluminium, phosphate de potassium.

Les épreuves ont été satisfaisantes dans l'ensemble, et les candidats, classés en tête, ont mérité des notes relativement élevées.

Le jury a décidé d'accorder le premier prix à Mlle Bouchery (85 points sur 100), le second prix à Mlle Lanxade (77 points).

Trois mentions sont attribuées à Mlle Viscuniac (72 points), M. Léger (71 points), M. Becker (68 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury : MM. Radais, Béhal, Lebeau.

Quatorze candidats se sont présentés et onze ont subi la totalité des épreuves.

a) Épreuves écrites.

1° Chimie organique : *Le naphtalène. — Constitution : préparation, propriétés, emplois ;*

2° Pharmacie galénique : *Pancréatine ;*

3° Pharmacie chimique : *Uréides de la série barbiturique ;*

4° Botanique : *Les ombellifères.*

b) Épreuves pratiques.

1° *Titrage d'une liqueur d'anhydride arsénieux en solution chlorhydrique à l'aide d'une solution d'iode à titrer au moyen d'une solution d'hyposulfite de sodium N/10 ;*

2° *Détermination qualitative des éléments d'une solution contenant en solution chlorhydrique, des chlorures de cadmium, de chrôme et de nickel et de l'arsénite de potassium ;*

3° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 20 produits de matière médicale.*

Le jury propose de décerner le premier prix à Mlle Portier (71 points sur 100), le second prix à Mlle Beauquesne (67 points sur 100).

Une première mention honorable est proposée pour M. Vialard (63 points sur 100) et une seconde mention à M. Gillet (61 points sur 100).

TROISIÈME ANNÉE

Jury : MM. Bougault, Goris, Lutz.

Quatre candidats se sont présentés. Trois ont pris part à toutes les épreuves du concours.

Celles-ci comportaient :

a) Épreuves écrites.

1° Chimie analytique : *Principales méthodes de dosage gravimétriques et volumétriques, de l'argent en solutions salines ;*

2° Pharmacie galénique : *Fils à ligatures chirurgicales ;*

3° Pharmacie chimique : *Adrénalines et éphédrines ;*

4° Matière médicale : *Colchique et badiane.*

b) Épreuve orale.

Cryptogamie. — *Les Agaricinées leucosporées.*

c) Épreuves pratiques.

Matière médicale. — 1° *Étude micrographique d'une feuille de* Castilloa elastica ;

2° *Étude micrographique d'une poudre commerciale de rhubarbe contenant 1/4 de poudre de coques d'amandes, 1/5 de poudre de réglisse et 1/5 de farine de sarrasin.*

Physique : 1° *Déterminer la densité d'un solide par la méthode du flacon. Opérer à la température du laboratoire ; la densité de l'eau à cette température est 0,998176 ;*

2° *Déterminer le point de fusion d'un corps par la méthode du tube capillaire. Corriger le résultat obtenu s'il y a lieu.*

RECONNAISSANCE : *10 produits de pharmacie chimique, 10 de pharmacie galénique et 20 de matière médicale.*

Le total des points obtenus par les trois candidats est de 71 pour Mlle PICANDET, 67 pour M. GAUQUELIN et 52 pour Mlle GAUTIER.

En conséquence le jury propose d'attribuer :

Le premier prix à Mlle PICANDET ;
Le deuxième prix à M. GAUQUELIN ;
Une mention honorable à Mlle GAUTIER.

QUATRIÈME ANNÉE

Jury : MM. RADAIS, HERISSEY, GUERBET.

Deux candidats seulement se sont présentés et ont subi toutes les épreuves.

a) **Épreuves écrites.**

1° TOXICOLOGIE : *Acide cyanhydrique et cyanures ;*

2° CHIMIE BIOLOGIQUE : *Les vitamines ;*

3° HYDROLOGIE : *Amélioration des qualités chimiques des eaux ;*

4° MICROBIOLOGIE : *Les microbes de la gangrène gazeuse.*

b) **Épreuves pratiques.**

1° BROMATOLOGIE : *Dosage de l'acide tartrique dans un vin ;*

2° ESSAI DE MÉDICAMENTS : *Essai d'un glycérophosphate de calcium ;*

3° ANALYSES BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIQUE : a) *Déterminer le rapport azoturique d'une urine ;*

b) *Déterminer et doser la substance toxique dans un lait ayant produit un empoisonnement ;*

4° Microbiologie : *a) Examen cyto-bactériologique de deux produits pathologiques ;*

b) Détermination des bactéries d'une culture mixte sur gélose inclinée ;

c) Description et identification d'un micro-organisme en culture sur carotte.

Sur 100 points maximum ont obtenu :

NATURE DES ÉPREUVES	POINTS maximum	POINTS OBTENUS M. Harlay	POINTS OBTENUS M. Truhaut
Toxicologie	12	11	10
Chimie biologique	12	9	11
Hydrologie et hygiène	12	7	9
Microbiologie	12	9	2
Matière alimentaire	10	7	4
Essais de médicaments	10	7	9
Analyse biologique	10	7,50	9
Microbiologie	10	7,50	8,50
Travaux pratiques	12	10,35	10
Totaux	100	75,35	72,50

En conséquence le jury propose de décerner le premie prix à M. Harlay qui a obtenu 75 points 35, et le second prix à M. Truhaut qui a obtenu 72 points 50.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Vingt-cinq élèves ont été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours ; dix-neuf se sont présentés.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Analyse qualitative : Chlorure, phosphate et oxalate de potassium* ;

2° *Préparation du sulfite neutre de potassium et de l'acide picrique.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

1° des notes de travail données par MM. les Assistants;

2° des notes obtenues aux revues de produits,

3° des résultats des concours de l'année ;

4° des résultats du concours final.

Le maximum des notes pouvant être acquises par les candidats est de 250 points.

Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 80 points. Soit au total 330 points.

Le Jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Rolland (309 points) ;

Une deuxième médaille à Mlle Vischniac (305 points);

Six mentions honorables à : M. Pelou (303 points), Mlles Coulzonne (301 points), Boisset (292 points), M. Vertadier, Mlle Boulet , M. Baron (291 points).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Sur les 12 élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, 9 se sont présentés et ont effectué la première épreuve :

Déterminer la densité d'un solide (calcite) par la méthode du flacon. Opérer à la température du laboratoire (la densité de l'eau à cette température est 0,998047).

A la suite de cette épreuve, cinq candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive :

Déterminer la chaleur spécifique d'un liquide par la méthode des mélanges.

Données :

Chaleur spécifique du métal employé : 0,03 ;
— calorimètre : 0,094 ;
Valeur en eau du thermomètre par centimètre cube immergé : 0,47.

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points) s'est fait de la façon suivante :

Mlles Navarron (182 points), Cado (179 points), M. Vialard-Goudon (175 points), M. Edet (167 points 5), M. Reusse (160 points).

Dans son ensemble, le concours a été très satisfaisant. En conséquence, le jury propose d'attribuer une première médaille à Mlle Navarron, une deuxième médaille à Mlle Cado et une mention honorable à M. Vialard-Goudon.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Vingt-cinq élèves se sont présentés au concours final auquel ils avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Dosage de l'acide chlorhydrique et de l'acide phosphorique contenus dans une solution aqueuse. Les résultats devaient être exprimés en grammes de chacun des acides contenus dans 1 litre de solution.*

Il a été remis aux élèves de l'acide sulfurique décinormal et une solution de soude à titrer;

2° *Analyse qualitative d'une solution renfermant : étain, cuivre, manganèse, ammonium, acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide borique.*

Le classement des élèves s'obtient en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Assistants, des résultats des analyses effectuées au cours de l'année et des notes d'interrogation (maximum 120 points) ; 2° des résultats du concours final (maximum 40 points). Le maximum total est donc de 160 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à Mlle Sablon (137 points 5) ;
Une deuxième médaille à M. Boiseau (132 points 6) ;
Cinq mentions honorables à : Mlle Plus (131 points 45), Mlle Manotte (131 points 30), Mlle Dupré (131 points), Mlle Kurze (130 points 35), et à M. Lardé (129 points 25).

MICROGRAPHIE

Vingt et un élèves sur vingt-cinq convoqués ont pris part au concours.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Étude anatomique et détermination d'une feuille de Clusiacée* (Clusia rosea) ;

2° *Examen d'une poudre commerciale de belladone. La poudre était falsifiée par addition de poudre d'Alicante ; elle renfermait en outre des éléments caractéristiques de la graisse de belladone ;*

3° *Détermination d'une poudre végétale : poudre de feuilles de séné.*

Le classement des élèves a été fait en tenant compte: 1° des notes de travail et de cahier obtenues au cours des travaux pratiques (maximum 100 points) ; 2° des notes obtenues au concours de fin d'année (maximum 50 points) ; 3° des notes obtenues au concours final (50 points) ; soit au total, un maximum de 200 points.

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille à Mlle Roche (179 points) ;

Une deuxième médaille *ex æquo* à Mlles Caillère et Gin (173 points) ;

Trois mentions honorables à : Mlle Kurze (172 points), M. Cabeza (164 points) et Mlle Petit (164 points).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

20 candidats, désignés par leurs notes antérieures, se sont présentés. 19 ont pris part à toutes les épreuves du concours.

Celles-ci comprenaient :

1° *Examen cyto-bactériologique d'un crachat non tuberculeux ;*

2° *Examen cyto-bactériologique d'un second crachat non tuberculeux ;*

3° *Détermination d'une bactérie en culture dans du bouillon-viande* (bacillus perfringens) ;

4° *Détermination d'une bactérie en culture sur gélose* (Proteus vulgaris) ;

5° *Description et détermination, si possible, d'une culture sur carotte* (Penicillium clavatum) ;

6° *Reconnaissance de dix préparations de cultures.*

Le concours a été très satisfaisant, le candidat classé le dernier ayant encore obtenu 71 points 5, sur un total de 100.

Les notes finales obtenues en ajoutant à celles des différentes épreuves du concours les moyennes des points des travaux pratiques, déterminent le classement et les propositions de récompenses suivantes :

Première médaille à M. Kuypers (93 points 5 sur un total de 100) ;

Deuxième médaille à Mlle Kuypers (88 points 5) ;

Première mention *ex æquo* : M. Mathieu Gaston et M. Moinet (86 points) ;

Deuxième mention : M. Fève (84 points) ;

Troisième mention *ex æquo* : Mlles Boulade et Meunier (83 points 5).

CHIMIE DES ESSAIS

(Pharmacie chimique.)

Vingt-cinq étudiants avaient été appelés à prendre part au concours, en raison de leurs notes de travaux pratiques. Treize seulement se sont présentés pour subir les épreuves : trois ont abandonné au cours de ces épreuves et dix ont remis des résultats.

Les épreuves comportaient :

1° *Essai qualitatif et quantitatif d'un échantillon d'oxalate de fer ;*

2° *Trois diagnoses : phénolphtaléine, urée, benzoate de bismuth.*

MM. Harlay et Tamic, ont obtenu respectivement 82 points et 80 points sur 120. En conséquence, nous proposons d'attribuer :

Premier prix : M. Harlay ;

Deuxième prix : M. Tamic.

CHIMIE ALIMENTAIRE

(Bromatologie et hydrologie.)

Douze candidats désignés par leurs notes antérieures ont subi les épreuves.

Celles-ci comprenaient les sujets suivants :

1° *Comment détermine-t-on l'écrémage, le mouillage et les deux à la fois ;*

2° *Étant donné un lait présentant, en caséine et beurre, la composition suivante* :

	grammes.
Caséine....................	37,20
Beurre....................	44,30

Déterminer quantitativement le lactose et les chlorures et calculer la constance moléculaire réelle.

L'examen des rédactions préliminaires et des résultats permet de ne retenir, pour le classement final que trois candidats : MM. Truhaut, Fourquin et Mathieu (Jean-Paul).

La rédaction de M. Truhaut est de tous points excellente ainsi que le résultat de son dosage des chlorures, mais la constante moléculaire qu'il a déterminée est inexacte.

MM. Mathieu et Fouquin ont obtenu des chiffres meilleurs en ce qui concerne la constante moléculaire, mais leurs dosages de chlorures sont erronés de 8 °/o.

Les trois candidats n'ont trouvé pour le dosage des lactoses que des valeurs approchées de 8,5 °/o pour M. Truhaut, de 9,5 °/o pour M. Mathieu, de 6 °/o pour M. Fouquin.

M. Truhaut nous semble devoir être proposé pour le premier prix.

Quant à MM. Fouquin et Mathieu, les épreuves les classent très sensiblement au même rang et nous vous proposons de leur attribuer un deuxième prix *ex-æquo*.

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Vingt candidats, désignés par leurs notes antérieures, ont été appelés au concours.

Quatorze candidats ont subi les épreuves, qui étaient les suivantes :

1° *Dosage de l'acide urique dans l'urine par la méthode de Ronchèse* ;

2° *Caractérisation et dosage d'un sucre en solution* (lévulose).

D'une façon générale les résultats donnés ont été très satisfaisants. Trois candidats ont indiqué des valeurs tout particulièrement exactes Ce sont :

MM. Mathieu Roger, Paris et Tartary Roger, qui, pour le dosage de l'acide urique, ont trouvé respectivement 0 gr. 4468, 0 gr. 446 et 0 gr. 45 d'acide urique par litre (valeur à trouver : 0 gr. 4468) et, pour le dosage du lévulose effectué par voie chimique, 5 gr. 65, 5 gr. 65 et 5 gr. 4 pour 100 cc. ; le dosage par polarimétrie leur avait donné 5,77, 5,95 et 5,8 (l'examen de vérification effectué par la méthode de réduction avait donné 5 gr. 70).

En tenant compte, en dehors de ces résultats, de la valeur de la rédaction préliminaire et du compte rendu des épreuves remis par les candidats, ainsi que des notes de travaux pratiques obtenues par ces derniers au cours de l'année scolaire, le jury propose le classement suivant :

Premier prix *ex æquo* : MM. Mathieu Roger et Paris ;
Deuxième prix : M. Tartary Roger.

PRIX DE FONDATION

PRIX BUIGNET

La question proposée était :

Ionisation et conductibilité des électrolytes : pH.

Trois candidats se sont présentés et ont remis des copies.

Le jury propose d'attribuer le premier prix à Mlle Navarron qui a fait preuve de notions théoriques assez étendues et d'une connaissance parfaite des méthodes de mesure.

Le deuxième prix peut être attribué à M. BLOCH dont la copie présente des qualités méritant un témoignage de satisfaction.

PRIX DESPORTES

Ce prix a été convoité par un seul candidat, M. GENESLAY.

Les épreuves ont été les suivantes :

ÉPREUVE ÉCRITE : *Les orchidées. Modes de végétation. Caractères généraux. Développement du pollen : pollinisation et fécondation. Structure anatomique des orchidées.*

ÉPREUVES PRATIQUES : 1° *Étude anatomique d'une tige de Solanacée* (Lycium barbarum L.) ;

2° *Étude d'un épi sporangifère d'*Equisetum ;

3° *Reconnaissance de 60 plantes fraîches.*

L'épreuve écrite a été jugée excellente et a valu, au candidat, 45 points sur 50. M. GENESLAY a obtenu, pour les épreuves pratiques, 33 points sur 50, soit un total de 78 points sur 100.

Le jury a estimé ce résultat satisfaisant et propose d'accorder le prix à M. GENESLAY.

PRIX FLON

Un seul candidat s'est présenté : M. Ernest KAHANE, étudiant en pharmacie de 3e année.

Il apporte à l'appui de sa candidature six publications ; le jury n'a pas cru devoir retenir trois d'entre elles publiées avec des collaborateurs divers, MM. Lemaître et Binot et Mme Kahane.

Le jury a pensé, d'autre part que le travail intitulé « *Sur la spécificité de la réaction de Florence* » (*C.R. Soc. Biol.*,

Cl, p. 929, 1929) ne rentrait pas absolument dans le cadre des sujets proposés pour le prix Flon.

Il a retenu seulement pour l'examen, en vue de l'attribution de ce dernier, les deux publications suivantes : *Le dosage du sodium par la méthode à l'uranyle* (*Bull. Soc. chim.* [4] 47, p. 382, 1930) et *Technique de dosage du sodium* (*Journ. Pharm. et Chim.*, XI, 425, 1930).

A la vérité, ces travaux sont de pure analyse, M. Kahane y expose avec beaucoup de détails le dosage du sodium à l'état d'acétate triple d'uranyle, de magnésium et de sodium, en utilisant le réactif imaginé par Streng en 1884. Après un assez long exposé bibliographique, il décrit ses recherches personnelles touchant un certain nombre de points de ce dosage non encore complètement fixés, relatifs à la préparation du réactif précipitant, au mode de précipitation du sodium, au lavage et à la séparation du précipité, à l'estimation gravimétrique, volumétrique, calorimétrique de celui-ci, à l'approximation des résultats. Il n'est pas douteux que le travail de M. Kahane constitue une bonne mise au point de la technique du dosage du sodium par le réactif de Streng.

Le jury a quelque peu hésité à considérer le sujet présenté par M. Kahane comme rentrant bien exactement dans le cadre du prix Flon ; il a pensé cependant que le dosage du sodium pouvait être considéré comme un moyen approprié à « l'étude » des médicaments dont l'ion sodium fait partie constituante et il vous propose d'attribuer le prix Flon à M. Kahane.

PRIX GOBLEY

Deux candidats, Mlle Yvonne Bonnard et M. Maxime Chatron se sont inscrits et ont soumis, chacun, à l'appréciation du jury, un travail déjà présenté comme thèse pour

l'obtention du diplôme de docteur de l'Université de Paris (Pharmacie).

Le travail de Mlle Bonnard est intitulé : *Recherches sur les dérivés alcoylés de l'orthohydroxybenzhydrylamine*. On doit aux recherches de M. Ogata au Japon et à celles de MM. Tiffeneau et Fourneau en France, la découverte des propriétés anesthésiques des composés aminés du groupe des benzhydrylamines substituées. Les deux savants français ont été, ainsi, conduits à entreprendre une série d'études systématiques sur les dérivés alcoxylés en méta et en para de la benzhydrylamine, et ont déjà publié, avec d'assez nombreux collaborateurs, les résultats obtenus par eux.

Les produits préparés ont été examinés au point de vue de leur pouvoir anesthésique local sur les muqueuses ainsi que sur le nerf moteur et le nerf sensible ; il a été, ainsi, constaté que tous sont doués à des degrés divers du pouvoir anesthésique local. Les constatations faites ont permis, en 1926, à M. Tiffeneau, au congrès de Stockholm, de formuler quelques conclusions sur l'influence favorable qu'exerce la position méta sur les propriétés anesthésiques locales des substituants de la benzhydrylamine. Les représentants de la série méta, ont, en effet, un pouvoir anesthésique supérieur à ceux de leur isomères ; leur toxicité est de l'ordre de grandeur de celle de la cocaïne, mais ils possèdent un pouvoir irritant prononcé qui ne permet pas d'envisager leur emploi dans la clinique.

Par contre, l'étude du seul dérivé connu de la série ortho, l'orthométhoxybenzhydrylamine faisait reconnaître qu'il est exempt de propriétés irritantes. Tel a été le point de départ du travail de Mlle Bonnard qui s'est proposé d'obtenir, par voie de synthèse, quelques-uns des homologues du précédent composé et de les étudier au point de vue de leurs propriétés anesthésiques.

Elle a été, ainsi, amenée à préparer huit éthers-oxydes

dérivés de l'orthohydroxybenzhydrylamine : éthers méthylique, éthylique, n-propylique, isopropylique, n-butylique, isobutylique, heptylique et benzylique. La première partie de son travail, purement chimique, relate l'ensemble d'expériences qui l'ont conduite à ces différents composés. Les benzhydrylamines s'obtiennent, de façon générale, par réduction des oximes des benzophénones au moyen de sodium réagissant sur l'alcool absolu.

Mlle BONNARD est partie de l'o-hydroxybenzophénone que l'on peut se procurer en suivant le procédé indiqué par Bayer et Villiger. Ce dérivé hydroxylé conduit à des éthers-oxydes quand on lui applique les méthodes usitées pour l'alcoylation des phénols. Les alcoxybenzophénones ainsi obtenues ont été caractérisées par leurs semicarbazones et par leurs oximes. Ce sont ces dernières qui par réduction ont conduit aux benzhydrylamines ortho-alcoxyles dont on désirait la possession. Celles-ci ont été étudiées individuellement ainsi que les chlorhydrates qui devaient être utilisés pour les essais physiologiques. Au cours de cette étude, Mlle BONNARD a observé que certaines oximes des benzophénones intermédiaires pouvaient être isolées dans leurs deux formes stéréoisomériques.

Tous les chlorhydrates des alcoxybenzhydrylamines ainsi préparés ont une action anesthésique locale aussi bien sur la cornée du lapin que sur le nerf lingual du chien ; l'intensité de cette action sur la cornée du lapin croît quand on passe du substituant en C^1 au substituant en C^4, elle est, sur le nerf lingual du chien, maxima pour un substituant en C^2 et décroît régulièrement quand la teneur en carbone du substituant croît de C^2 à C^7. Les diverses benzhydrylamines orthosubstituées sont exemptes de propriétés irritantes sur la cornée du lapin.

M. Maxime CHATRON présente un travail intitulé : *Contribution à l'étude de deux méthodes de dosage de l'ion* SO^4. *Appli-*

cation au dosage du soufre sanguin. La première partie comporte un exposé des méthodes suivies pour le dosage du soufre à l'état de sulfate, d'où l'auteur conclut que la méthode néphélémétrique au sulfate de baryum gélatineux de Denis et Read et la méthode au sulfate de benzidine de Raschig sont susceptibles d'application en microanalyse et en semi-microanalyse.

L'étude de leur application forme la deuxième partie du travail. M. Chatron est arrivé à rendre plus sensible la méthode de Denis et Read en recourant à l'emploi du photomètre de Vernes et Yvon. Le dosage de l'acide sulfurique sous forme de sulfate de benzidine s'est révélé moins sensible mais il a l'avantage de ne pas nécessiter d'appareillage spécial. M. Chatron a déterminé pour chacune des deux manières de faire, avec le plus grand soin, les conditions de milieu indispensables pour obtenir les résultats les plus exacts.

Dans la troisième partie de son travail, M. Chatron passe au domaine biochimique. Après une revue des techniques suivies pour le dosage du soufre sanguin, il décrit les recherches entreprises par lui en vue de fixer les conditions dans lesquelles les méthodes citées pouvaient être mises en œuvre pour le but poursuivi. Il s'est trouvé ainsi conduit à déterminer quels étaient les meilleurs procédés de défécation du sérum, de minéralisation du soufre organique, d'hydrolyse des dérivés sulfo-conjugués ; il a reconnu que la défécation classique à l'acide trichloracétique peut s'adapter au dosage du soufre non protéique sous ses diverses formes et il a utilisé, pour le dosage du soufre total, la minéralisation par le mélange d'acide azotique et d'acide perchlorique.

La dernière partie de son travail est relative au dosage des bases totales du sérum.

Il est apparu à votre Commission que le travail de Mlle Bonnard correspondait le mieux, par sa nature, au sujet proposé par la Faculté pour 1931 qui était : *Étude d'un principe*

chimique utilisé en pharmacie ; elle a reconnu, de plus, à ce travail un caractère d'originalité plus marqué que pour celui par ailleurs très méritant de M. Chatron.

Elle vous propose, en conséquence, d'attribuer, sur le montant du prix Gobley (1.700 francs pour 1931) :

1.500 francs à Mlle Bonnard ;
1.200 francs à M. Chatron.

PRIX LAILLET

Pharmacie

Deux candidats ont pris part au concours : Mlle Picandet, M. Larson

Épreuve ecrite : *Opothérapie hypophysaire et ovarienne.*

Épreuve orale : 1° *Dissertation sur la créosote ;*

2° *Reconnaissance de 10 produits chimiques et 10 produits galéniques.*

La copie remise par Mlle Picandet est excellente, c'est une des meilleures qui ait été rédigée pour ce prix. Celle de M. Larson est également bonne, mais le sujet est traité d'un point de vue plus biologique que pharmaceutique. Le Jury a accordé 47 points sur 50 à Mlle Picandet et 35 à M. Larson.

L'épreuve orale a fait accorder 22 points sur 30 à Mlle Picandet et 20 à M. Larson.

Pour la reconnaissance Mlle Picandet a obtenu 16 points sur 20 et M. Larson 15 points.

Le Jury très satisfait du concours propose d'attribuer le prix Laillet à Mlle Picandet qui a obtenu 85 points sur 100, son concurrent n'ayant obtenu que 70 points.

PRIX LEBEAULT

(ZOOLOGIE)

Jury : MM. COUTIÈRE, GUÉRIN, LAUNOY

Deux candidats : MM. BRÉARD et MIDY

COMPOSITION ÉCRITE : *Glandes à sécrétion interne (insister sur thyroïde, parathyroïdes, surrénales et hypophyse).*

RECONNAISSANCE : *10 animaux ou parties d'animaux.*

Le concours a été particulièrement bon, mais la composition écrite de M. R. MIDY l'emporte par l'étendue et la précision des connaissances. Le candidat s'est également montré supérieur dans la deuxième épreuve. Il a été rarement donné à un jury de prix de zoologie d'attribuer des notes semblables, à savoir 80 (sur 100) à M. R. MIDY et 65 à M. BRÉARD.

Le jury propose d'attribuer le prix à M. MIDY, en regrettant qu'un encouragement ne puisse pas être décerné à M. BRÉARD.

PRIX LAROZE

Un seul travail a été présenté au concours pour le prix Laroze.

Ce travail a pour auteur M. Em. Bouchara, et pour titre : *Exposé critique et Recherches expérimentales sur la précipitation des protides du lait.*

Après une mise au point très étendue de la composition de la partie albuminoïde du lait, M. Bouchara aborde l'exposé de ses recherches originales qui comportent l'étude de l'influence du formol sur la précipitation des protides du lait et et son emploi dans le dosage de la caséine.

On sait que le formol se combine avec beaucoup de composés aminés primaires avec élimination d'eau et formation de produits généralement plus insolubles que leurs générateurs. Cette propriété a déjà été utilisée dans certains cas pour favoriser l'insolubilisation de composés azotés et M. Bouchara a cherché à préciser les conditions de son emploi pour le dosage de la caséine, ou plus exactement des matières albuminoïdes du lait.

Sans entrer dans le détail des expériences, il semble que les résultats ne sont pas aussi complets ni aussi nets qu'on pouvait l'espérer. On n'en peut faire grief à l'auteur qui a produit un travail consciencieux, et minutieusement étudié les conditions opératoires de ce dosage. Malheureusement, ainsi que cela arrive souvent, le sujet s'est révélé beaucoup plus compliqué qu'il n'était apparu, sans doute, à M. Bouchara, au moment où il l'a entrepris.

Voici quelques-unes de ses conclusions :

Le lait additionné de formol paraît moins sensible à l'acidulation que le lait pur ; c'est-à-dire qu'il faut ajouter plus d'acide pour atteindre la coagulation. C'est là un résultat inattendu et jusqu'ici inexpliqué.

Lorsqu'on augmente la proportion de formol, la quantité

d'albuminoïdes précipités augmente, sans cependant atteindre le taux de précipitation obtenu par l'emploi d'acide phosphotungstique.

La partie précipitée par le formol en milieu acide comprend la caséine, une partie des albumines et même des peptones. Ces corps ne sont pas précipités tels qu'ils existent dans le lait, mais modifiés par combinaison avec l'aldéhyde formique. Toutefois cette combinaison n'intervient pas seule et il est probable que des phénomènes d'absorption viennent s'ajouter, qui rendent difficile l'interprétation complète des phénomènes observés.

Comme nous l'avons fait remarquer au début, les résultats obtenus par M. Bouchara n'épuisent pas la matière de ce sujet délicat et difficile à élucider. Néanmoins la contribution apportée est intéressante et met en lumière certains faits nouveaux qui pourront être utilisés dans de nouvelles recherches.

Ce travail d'analyse est conduit avec méthode et présenté avec clarté.

Il a exigé de son auteur une grande persévérance dans l'effort et une somme de travail considérable pour vaincre les difficultés rencontrées à chaque pas dans ce sujet délicat.

Votre Commission estime que le travail de M. Bouchara répond par son objet aux conditions du prix Laroze ; par la manière dont il a été traité, il mérite d'être récompensé par l'attribution, à son auteur, de la totalité du montant de ce prix.

PRIX MENIER

Jury : MM. Radais, Perrot, Coutière, Guérin, Lutz.

Un candidat a remis sur le sujet imposé par la Faculté (les Simarubacées médicinales) un mémoire qui avait retenu favorablement l'attention du Jury.

Mais ce candidat a abandonné au cours de l'épreuve de reconnaissance. En conséquence le Jury a le regret de proposer de ne pas attribuer le prix Menier pour 1931.

Une question se pose cependant au sujet de ce concours :

Le candidat était étranger, non naturalisé, quoique postulant le diplôme d'État français et le règlement du prix est muet sur la possibilité d'attribution dans ces conditions qui se présentaient pour la première fois.

Il serait désirable que des précisions sur cette question fussent ajoutées au texte du règlement.

MESSIEURS,

J'en arrive maintenant aux réflexions que m'a inspirées la lecture du palmarès.

Comme tous mes prédécesseurs, je ne puis que constater et déplorer un fait malheureusement trop régulier : nombre à peu près satisfaisant de concurrents aux prix de travaux pratiques, par contre, nombre extrêmement bas en ce qui concerne les prix de la Faculté et les prix de fondation.

C'est ainsi que je relève les chiffres suivants pour les différents prix.

PRIX DE LA FACULTÉ

	Candidats.
1re année	14
2e —	14
3e —	4
4e —	2
TOTAL	34

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

		Candidats
1re année...... :	Chimie générale........	19
2e — ...... :	Physique.............	9
3e et 4e années. :	Micrographie...........	21
	Chimie analytique.......	25
	Microbiologie...........	20
	Pharmacie chimique.....	13
	Bromatologie-Hydrologie.	12
	Chimie biologique	14
	Total...	133

PRIX DE FONDATION

	Candidats
Prix Buignet..........................	3
— Desportes..........................	1
— Laillet............................	2
— Menier............................	1
— Flon..............................	1
— Laroze....	1
— Gobley............................	2
Total.............	11

Peut-on considérer comme un indice favorable le nombre assez élevé de candidats au prix de la Faculté en 1re et 2e années? Ce serait fonder beaucoup d'espoirs sur une base bien fragile.

Un de mes prédécesseurs a déploré que l'émulation qui est de règle dans l'enseignement secondaire, semble disparaître complètement à partir du moment où le jeune bachelier vient s'asseoir sur les bancs de nos Facultés. En réalité c'est mettre en parallèle deux choses bien dissemblables et c'est plutôt de la comparaison avec d'autres établissements d'enseignement supérieur que nous pourrions tirer des leçons utiles.

La compétition est très vive dans les Grandes Écoles,

non seulement au concours d'entrée, mais aussi pendant la scolarité et cela ne manque pas de retentir de la façon la plus heureuse sur le niveau des études. C'est qu'ici ce n'est pas seulement le diplôme délivré en fin d'études qui compte mais le classement, qui peut suivre le futur officier, le futur ingénieur, le futur agrégé dans toute sa carrière.

Nos Facultés, dont l'entrée est ouverte à tous, par définition, sont dans des conditions bien différentes. Nos élèves, après leur année de stage officinal, sont dès leur arrivée comme perdus dans la grande foule anonyme du quartier latin. Leur but est d'obtenir un diplôme dont ils estiment, sans doute à tort, que la valeur sera la même qu'il ait été acquis brillamment, ou arraché péniblement.

Quoi d'étonnant à ce que la grande masse de nos étudiants suive la loi du moindre effort et se refuse obstinément à fournir le travail supplémentaire que demande la préparation d'un prix de Faculté.

Assurément, il y a dans chaque promotion une élite laborieuse et qui fournirait un nombre satisfaisant de candidats de grande valeur. Pourquoi s'écarte-t-elle systématiquement de cette compétition ? Il y a sans doute à cela une question matérielle non négligeable et l'on ne saurait trop remercier les généreux donateurs qui nous ont permis de doter de sommes élevées la plupart des prix de travaux pratiques et le prix de 4e année.

Ce serait cependant une erreur de considérer le problème sous cet angle exclusivement. Je n'en veux qu'un exemple choisi il est vrai hors de la Faculté, mais dans un milieu néanmoins très voisin. Le concours des prix décernés aux élèves internes en pharmacie est pourvu de récompenses qui atteignent pour le lauréat et sous diverses formes, un total d'une vingtaine de mille francs. Les candidats que la chance n'a pas favorisés peuvent obtenir la faculté de faire une

cinquième année d'internat, avantage que l'on peut chiffrer à une dizaine de mille francs. Malgré cela, l'empressement des internes à concourir en vue de ces récompenses, n'est pas plus grand que celui que mettent nos étudiants à briguer les prix de la Faculté.

Ici : Messieurs, je vous prie d'excuser les idées peut-être audacieuses que je vais développer.

A mon avis, nos concours de prix ne sont pas fréquentés comme il serait désirable à divers égards par ce qu'ils reposent sur une base factice. Leur préparation sérieuse demande un énorme travail que peu d'étudiants peuvent ou veulent fournir. La grosse masse de nos étudiants estime en effet que la préparation des examens de fin d'année ou des examens probatoires constitue un effort suffisant. L'élite capable d'une activité supplémentaire préfère s'orienter vers des buts qu'elle estime plus désirables : internat en pharmacie, certificats de licence, travaux de recherche dans nos laboratoires.

Pour créer entre nos élèves cette émulation qui est souhaitable à tant d'égards et que traduit le nombre des candidats aux prix de la Faculté, il conviendrait d'identifier ces concours avec les examens eux-mêmes, et avec l'ensemble de l'activité scolaire de la Faculté. Il faudrait en somme qu'un classement général soit établi chaque année, dans chaque promotion. Est-ce possible dans une Faculté ? Quels changements cela entraînerait-il dans l'organisation des examens ? Quelles modalités nouvelles seraient à envisager ? Je n'ai pas qualité pour l'examiner ici.

Peut-être pourrait-on se contenter d'un changement moins profond. Ne pourrait-on en effet décider que les élèves ayant obtenu le prix de la Faculté et même leurs concurrents ayant mérité des notes suffisantes seront dispensés de l'examen de fin d'années correspondant. Il y aurait sans doute à modifier le programme de ces concours de manière

à leur permettre d'embrasser la totalité des disciplines sur lesquelles porte l'examen ; les modalités de l'examen seraient à revoir : mais ce sont en somme des détails et j'estime que l'on pourrait ainsi avoir un nombre élevé de candidats dans chaque promotion. Je vous soumets cette idée en toute humilité. Il vous appartiendra de voir ce qu'il y a de viable dans un tel projet.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par la Faculté, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par la Faculté pour l'année 1931 était le suivant : *Les simarubacées médicinales et toxiques*. Pour 1932, le sujet est le suivant : *Les plantes à berbérine*.

Prix Laillet

(*600 francs.*)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr.50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fon-

dateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1931, le prix est alloué à la Pharmacie, en 1932, il sera alloué à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

Prix Laroze

(*900 francs.*)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1930, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *quantitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Prix Gobley

(Biennal, 2.700 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 %, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* n'a pas été décerné en 1929.

La Faculté a maintenu pour 1930 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 °/₀ sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale. En 1932, le prix sera attribué à la Pharmacie.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes

(*525 francs.*)

M. Desportes (Eugène-Henry), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de bota-

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

nique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

Prix Henri Buignet

(1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Buignet (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 °/₀ sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(900 francs.)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de

16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement. laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1931 est le suivant :

« *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments.* »

Legs Le Mettais

Par son testament en date du 1er janvier 1898, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation LE METTAIS *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attibuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation LE METTAIS de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).



1931. MELUN, IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 1599